

N°2015-10-14

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 octobre 2015

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BÉROCHE, Mme Amélie GOLKA, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET (sauf de la motion à la délibération 2015.10.02), M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, Mme Sylvie d'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, M. Philippe BRILLAUT (sauf délibérations 2015.10.08 à 16 – pouvoir à M. de MAZIERES), Mme Coralie BELMER, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BÉBIN, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (sauf de la motion à la délibération 2015.10.06), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN et Mme Marie DENAISON,

Absents excusés :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER (pouvoir à M. BELLIER),
M. Philippe BENASSAYA (pouvoir à M. RIVAUD),
M. Olivier DELAPORTE (pouvoir à M. SOUDRY),
M. Bernard DEBAIN (pouvoir à Mme BRAU),
Mme Florence NAPOLY (pouvoir à Mme d'ESTÈVE),
M. Richard DELEPIERRE (pouvoir à Mme BELMER),
Mme Laurence de PINS (pouvoir à Mme LE MÉNÉ),
Mme Géraldine LARDENNOIS (pouvoir à M. TOURELLE),
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. NOURISSIER),
Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à Mme RIGAUD-JURÉ),
Mme Florence MELLOR (pouvoir à Mme PÉRILLON),
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. DURAND),
M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à Mme DENAISON),
M. Claude VUILLIET,
M. François-Xavier BELLAMY,
M. Erik LINQUIER,
M. Benoît de SAINT SERNIN.

Secrétaire de séance : **Mme Amélie GOLKA**

Date de convocation : 6 octobre 2015
Nombre de conseillers en exercice : 64

**Titre : Fonctionnement interne des assemblées de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
Adoption du règlement intérieur du Conseil communautaire.**

M. le Président, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-8, L.2121-10 et suivant et L.5211-1 ;

Vu la délibération n° 2011.03.02 du Conseil communautaire du 29 mars 2011, portant sur le précédent règlement intérieur ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en date du 4 avril 2014 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission de l'administration générale, des finances et du personnel rendu le 16 septembre 2015.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire doit établir son règlement intérieur.

Pour l'essentiel, ce règlement fixe les modalités de fonctionnement du Conseil communautaire, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires figurant au Code général des collectivités territoriales.

Le précédent règlement intérieur du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc est reconduit. Il est modifié pour prendre en compte les évolutions liées au développement du numérique et pour permettre l'actualisation du nom de commissions permanentes.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

d'adopter le règlement intérieur du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ci-annexé, portant sur son fonctionnement interne, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales.

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 46

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté
à la majorité absolue des suffrages exprimés.*

(3 voix contre de M. SIMEONI, M.DURAND et Mme THIS SAINT-JEAN).

Pour le Président,
par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2015_10_14

Résumé de l'acte : Fonctionnement interne des assemblées de la communauté d'agglomération de Ver...

Date de décision : 13/10/2015

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 5.2. Fonctionnement des assemblees

Rédacteur : Tiphaine Le Dilhuit

AR reçu le : 19/10/2015 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20151013-2015_10_14-DE

Pièces jointes :

2015-10-14 ASS - règlement intérieur.pdf

ANNEXE 2015-10-14 ASSB - règlement intérieur.pdf

Historique :

19/10/2015 18:06:38	Reçu	Tiphaine Le Dilhuit
19/10/2015 18:08:29	En cours de transmission	
19/10/2015 18:09:31	Transmis en Préfecture	
19/10/2015 18:11:57	Accusé de réception reçu	